

Grands projets institutionnels et politique linguistique

Angèle Dufresne

Le recteur de l'UQAM, M. Roch Denis, a profité de la première réunion de la Commission des études de la rentrée d'automne pour présenter aux commissaires, le 9 septembre dernier, les aspects du plan d'action de la direction, réactualisé au cours de l'été, qui mettent l'accent sur les grands projets de développement de l'UQAM et la mise à jour des politiques institutionnelles et administratives.

Au nombre des grands projets institutionnels qui mobiliseront les forces vives de l'Université, le recteur a nommé :

- la campagne majeure de développement, lancée auprès de la collectivité de l'UQAM, le 9 septembre également, (avec un objectif de 3 millions \$ pour l'interne) qui devrait permettre à l'Université de bonifier son programme de bourses et les programmes de soutien et de réussite des étudiants. Le succès de la campagne à l'interne, a insisté le recteur, déterminera dans une large mesure le succès de la campagne publique qui sera lancée en avril prochain;
- la relance du projet Téluc-UQAM «qui devrait évoluer très rapidement au cours de l'automne», a-t-il précisé. Une fois la nouvelle équipe de direction de la Téluc mise en place avec à sa tête Mme Louise Bertrand (nommée par le Conseil des ministres le 10 septembre 2003), «ce très grand projet», selon les mots du recteur, pourra être mis en œuvre, permettant à la Téluc de se redéployer et à l'UQAM de profiter considérablement de ce rattachement;
- l'achèvement du Complexe des sciences avec la construction du Pavillon des sciences biologiques et du «Cœur des sciences» est au centre du développement immobilier du campus qui comporte également la restauration de plusieurs autres bâtiments (dont nous reparlerons bientôt).

Le recteur a précisé également comment la direction envisageait consolider les missions académiques de l'UQAM en annonçant que plusieurs politiques institutionnelles se-



Photo : Denis Chalifour

Le recteur, M. Roch Denis.

raient révisées, certaines dès cet automne, tandis que de nouvelles seraient élaborées :

- la politique de développement international, suivie d'une réforme majeure du Bureau de la coopération internationale;
- la politique de la recherche;
- la politique de la création;
- la politique des instituts de recherche;
- la politique de la formation continue et le plan d'implantation des campus régionaux;
- la politique et le plan d'action des services aux collectivités;
- la politique linguistique.

Il a précisé, en outre, que le plan de relance des bibliothèques et le plan de développement des facultés seraient redéployés cette année.

M. Denis a souligné, par ailleurs, que nous étions les hôtes du congrès de l'ACFAS de mai prochain et que ce serait une belle occasion pour «prolonger sur la scène publique» les contributions exceptionnelles de notre Université en recherche et en création. L'UQAM attend plus de 5 000 personnes à cet événement, inscrit sous le thème de la «Société des savoirs».

Importance primordiale donnée à la qualité du français

Le recteur déposait pour examen, un projet de politique linguistique qui sera débattu à la réunion d'octobre de la C.É. puis soumis à une vaste consultation interne. Ce projet de politique sur la langue réaffirme sans équivoque le caractère français de l'UQAM et le «rôle exemplaire» que l'Université doit assumer pour relever la qualité de la langue fran-

çaise parlée et écrite. «Considérant que la maîtrise de la langue est une condition indissociable d'une formation universitaire de haut niveau, l'UQAM souhaite être reconnue comme institution exigeante et rigoureuse à cet égard», lit-on dans le préambule du projet de politique. Mais, pour assurer son développement et son rayonnement, l'UQAM doit aussi faire preuve d'ouverture au monde, et la politique définit les conditions d'apprentissage et d'utilisation d'autres langues que le français, tant dans le cadre de la formation que dans celui de la réalisation des ses missions universitaires.

La langue de travail et de communication est évidemment le français, de même que la langue d'enseignement et celle privilégiée pour le matériel pédagogique. Par ailleurs, l'UQAM reconnaît l'importance pour ses étudiants des cycles supérieurs, notamment, de maîtriser la langue anglaise et d'autres langues étrangères et prendra les mesures nécessaires pour en encourager l'apprentissage et le perfectionnement (art. 9.1).

L'École de langues sera largement mise à contribution dans l'application de cette politique aussi bien pour les cours d'apprentissage des langues étrangères, pour les cours crédités de langues autres que le français et pour les échanges d'étudiants (négociés sur une base de réciprocité), que pour les cours de mise à niveau de la langue française des étudiants non francophones. À ce chapitre, l'UQAM se veut une université d'ouverture, d'accessibilité et d'inclusion et apportera aux étudiants non francophones le soutien nécessaire pour faciliter leur intégration «non seulement dans leur programme d'études, mais dans la société québécoise».

En ce qui regarde «l'orientation linguistique» de la formation sur mesure, la politique propose de solliciter un avis du ministre de l'Éducation et du ministre de la Culture et des Communications responsable de la Charte de la langue française «sur l'interprétation à donner à la politique linguistique québécoise à ce sujet».

Le personnel d'enseignement se devra de maîtriser le français et dans le cas, à l'embauche, de personnes dont ce ne serait pas la langue maternelle, l'Université verra à ce qu'elles

acquiescent dans un délai raisonnable une maîtrise adéquate de la langue orale et écrite avant de s'acquitter de leurs tâches professionnelles. En ce qui regarde le personnel administratif, l'UQAM prône l'utilisation d'un français de qualité dans ses documents officiels et ses communications institutionnelles.

Test de français à l'admission

Dans le projet de politique, l'UQAM reconnaît la nécessité d'évaluer à l'admission les compétences linguistiques de ses étudiants et de soutenir par des approches pédagogiques novatrices ceux qui n'auraient pas une connaissance suffisante de la langue pour réussir leur parcours académique. Ainsi elle soumettra tous les étudiants de premier cycle à un test de français à l'entrée, à l'exception de ceux qui ont subi celui du ministère de l'Éducation. À la Faculté des sciences de l'éducation, des modalités particulières s'appliquent déjà.

C'est le secrétaire général qui sera responsable de l'application de la politique et soumettra un rapport annuel à la Commission des études et au Conseil d'administration. Le Bureau

de la qualité de la langue, dirigé par Mme Françoise Talbot, assurera la mise en œuvre de la politique, tandis que le Comité consultatif permanent de la politique linguistique qui relève du recteur sera composé de représentants de l'administration, du Département de linguistique et de didactique des langues, de l'École de langues, de représentants des chargés de cours, du personnel non enseignant et des étudiants. La composition du comité et sa présidence sont approuvées par la Commission des études sur recommandation du recteur.

Le plan d'action qui a été déposé en même temps que le projet de politique prévoit un train de mesures pour améliorer la qualité de la langue des étudiants : nouveaux cours d'appoint, services de monitorat, recrutement de correcteurs, budget pour la traduction en français ou l'adaptation de manuels ou la production de matériel original, mise au point d'outils linguistiques, etc. On prévoit créer éventuellement un Centre d'aide en langue française avec la collaboration du Département de linguistique et de didactique des langues ●

Reconnaissance de la propriété intellectuelle

À sa troisième présentation à la Commission des études, le projet de politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle préparé par le vice-recteur associé à la recherche et à la création, M. Daniel Coderre, a été adopté par les commissaires et est maintenant prêt pour une large diffusion au sein de la collectivité uqamienne, notamment auprès des étudiants.

Le recteur a parlé de «triomphe de collégialité» pour qualifier le processus qui a mené à l'adoption de cette politique, la plus complète qui soit dans l'univers universitaire québécois. Il a remercié chaleureusement tous ceux qui y ont travaillé ou ont collaboré à la bonifier.

L'UQAM a plus de 41 000 étudiants

À la période d'information, la registraire, Mme Claudette Jodoin, a annoncé fièrement aux commissaires que l'UQAM avait franchi la barre des 41 000 étudiants (41 077 pour être plus précis, au 8 septembre), avec une augmentation de 7 % des personnes ou 5 % en termes de EETC.

Les populations étudiantes ont augmenté partout au 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs, à l'exception de certains programmes en sciences. L'admission de «nouveaux» étudiants a fait un bond de 9 % au 1^{er} cycle et de 8 % pour l'ensemble de l'Université. Mme Jodoin a précisé que l'UQAM a dû refuser un nombre important d'étudiants faute de locaux pour les accueillir.